S'Hommerter Blàtt

Bulletin municipal de **HOMMERT** - décembre 2017

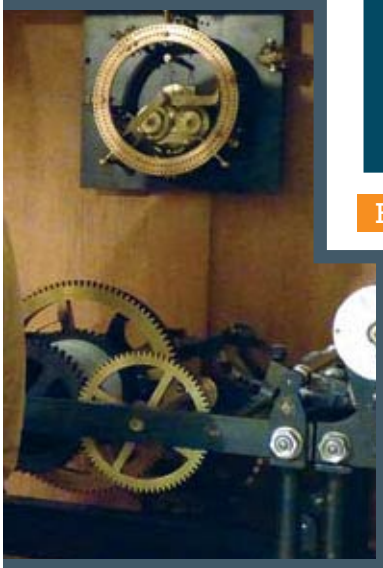

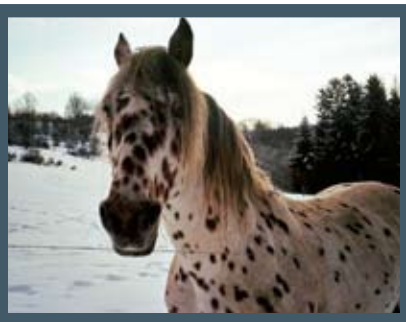

2017

Repas des aînés

Dans certaines cités, certains «seniors» isolés reçoivent des visites à domicile qui favorisent le maintien du lien social : le passage du facteur ! Via une application payante «veiller sur mes parents», c'est une relation de confiance qui unit le facteur à ses clients ! On n'arrête pas le progrès… Dans d'autres cas, l'aide à domicile est la seule interlocutrice dans la journée de la personne âgée.
Si malgré tout, certaines personnes sont isolées, notre volonté est de tout faire pour y remédier, car le progressisme et l'individualisme n'ont pas leur place dans notre communauté. Le repas des anciens, depuis toujours, est un moment de partage au sein de la commune, c'est l'occasion de renouer des contacts avec nos retraités, jeunes et moins jeunes, mais aussi de prendre du bon temps, d'évoquer des souvenirs et de passer en revue l'actualité du village et du monde qui va. Ce jour-là, en plus des conseillers, étaient présents notre curé, Stéphane Brucker, et notre maire Jean-Jacques Reibel. Le ciel clément a permis une photo de famille à l'extérieur.

Doyens présents : Mme SOULIE (HOUPERT) Simone née le 13 juillet 1934 et M. MAURICE Gérard né le 21 mai 1932
Doyens du village : Mme DECOCK Claire née le 20/8/1924 et M. SCHERMANN René né le 10/5/1928

Les nouveaux invités présents au repas sont : Kestler Béatrice, Sitz Jacqueline, Jaming Marie-Ange et Fernand, Maurice Catherine, Rosenberger Gérard.

SOULIE (HOUPERT) Simone et MAURICE Gérard

Calendrier des manifestations 2018

9 février	Collecte de sang à Hommert
24 février	Bal carnavalesque par le FCH à Dabo
7 mars	Carnaval des enfants par l'Association des parents d'élèves
17 mars	Soirée « Apprentissage des gestes qui sauvent » par les S. Pompiers
8 avril	Nettoyage des sources
22 avril	Repas paroissial par le Conseil de Fabrique
1 mai	Tournoi des U13 de l'Entente Sportive de la Vallée de la Bièvre
1 juin	Collecte de sang à Harreberg
2 juin	Journée citoyenne-nettoyage du village par les bénévoles volontaires
10 juin	Marche à Harreberg
17 ou 24 Juin	Tournoi de Pétanque par le FCH
29 juin	Assemblée Générale du FCH
14 juillet	Fête Nationale par l'amicale des pompiers
29 juillet	Challenge du Maire par le FCH
5 août	MARCHE GOURMANDE
24 août	Collecte de sang à Harreberg
21 sept.	Assemblée Générale de la Marche Gourmande
14 octobre	Repas des anciens
20 octobre	Nettoyage du cimetière par tous les bénévoles volontaires
27 octobre	Marche Halloween à Harreberg
11 nov.	Armistice à Harreberg
30 nov.	Collecte de sang à Hommert
2 déc.	Sainte Barbe
14 déc.	Fête de la St Nicolas de l'école

2018

M. le Maire, Jean-Jacques Reibel ainsi que l'ensemble des adjoints et Conseillers municipaux, vous souhaitent une BONNE ANNÉE 2018 !

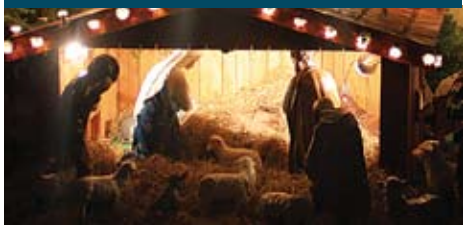

Bulletin d'Infos édité par
la commune de Hommert
40 rue Principale - 57870 HOMMERT
Tél. 03 87 25 13 64 - Fax 03 87 25 13 93
www.hommert.fr

2017 s'éclipse lentement, et 2018 entre en scène discrètement…
Côté associatif, nous tournons la page sur une année tranquille, rythmée par les différentes manifestations qui jalonnent habituellement nos saisons.

Je commence ici mon écrit, en remerciant toutes les associations et personnes qui, d'une manière ou d'une autre, tout au long de l'année, ont participé, non seulement à donner une « âme » à notre village, mais aussi à mettre sur pied autant de moments qui ont été pour les habitants, ceux du partage et de la convivialité ; et d'activités qui ont consolidé le vivre ensemble.

Je ne citerai entre toutes que la Marche Gourmande évidemment, puisque toutes les associations et bonnes volontés y sont représentées. Je salue son formidable succès, car cette année encore ce fût une belle réussite avec plus de 900 marcheurs… MERCI à TOUS. Doublement merci, puisque côté finance, c'est une manne non négligeable pour notre budget.

A ce sujet, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons eu une réponse favorable à notre demande de subvention AMITER relative à la rénovation et l'isolement du foyer communal. C'est pourquoi au printemps seront posées les nouvelles fermetures du foyer (portes + fenêtres) pour un montant prévisionnel de 30 000 euros financé en partie par le bénéfice de la Marche Gourmande des trois dernières années.
Seront également lancés des travaux de bardage extérieur et le remplacement des ardoises du toit, car ce dernier présente de sérieux problèmes d'étanchéité.
Mais laissons tout cela pour 2018 et revenons d'abord sur les ouvrages de 2017.

La restauration de l'ancienne maison du cloutier suit son cours, lentement mais sûrement. L'ancienne pompe à eau des sapeurs égaye désormais fièrement la rue du stade.
Quant aux trottoirs de la rue de l'avenir, ils ont été reprofilés et un enrobé a été posé, mettant ainsi un terme aux travaux de cette rue.
Après les travaux d'aménagement autour du foyer, il s'est avéré que l'accès aux terrains dits « Etschfeld » était devenu difficile. Nous y avons remédié en créant un chemin communal, cela grâce aux dons des différents propriétaires des terrains que le chemin traverse. Grand merci à eux.
Voici pour ce qui est des principaux travaux dans le village.

En partenariat avec la commune de Harreberg, nous avons investi dans un tracteur tout équipé.
Au vu du coût annuel cumulé des prestations de dégagement de neige et du fauchage des talus et chemins ruraux, cet investissement sera vite rentabilisé. Sans compter les heures de débroussaillage à la main que Yannick s'économise maintenant… Pour cet hiver, je vous demanderai un peu d'indulgence, quant au dégagement de la neige, laissons un peu de temps à notre ouvrier communal pour maîtriser l'affaire et l'engin.

En début d'année, suite à la baisse des effectifs des sapeurs-pompiers, les centres d'intervention de Harreberg et Hommert ont été fusionnés, pour n'en former plus qu'un seul en charge des deux villages.
Parallèlement, après l'achat conjoint du tracteur, l'ouvrier communal - qui nous est commun - sera tout naturellement embauché par le SIVOM.
Je crois que ceci est le signe d'une ère nouvelle, pour que nos deux villages Hommert et Harreberg, qui ont déjà tant en commun, se rapprochent pour travailler main dans la main, dans un souci global d'économie, car « ensemble, on est plus fort ! ».

Je conclurai ce petit bilan, en rappelant que tout ce que nous avons fait, illustre la volonté de la municipalité d'offrir à ces habitants une qualité de vie réelle et visible.

En mon nom, et au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne et heureuse année, remplie de bonheur entourés des vôtres, et de réussite dans vos projets, qu'ils soient personnels ou professionnels.

Que 2018 vous apporte la joie et la santé.

Profitez de chaque instant, et comme le disait JFK : « Il ne faut pas essayer d'ajouter des années à sa vie, mais de la vie à ses années »

Jean-Jacques REIBEL
Maire de Hommert

La musique est la langue des émotions

Kant Emmanuel

La musique, les chants sont les nébuleuses de l'âme. Chanter est une communion.Chaque messe nous offre le plaisir de nous réunir, d'animer et de faire chanter. La plus belle façon de prier, la plus douce et la plus harmonieuse, n'est-elle pas de chanter ?

Chanter est un partage, un lien qui se crée à chaque rencontre. Nous sommes toujours heureux de nous retrouver, de louer Dieu dans nos différentes célébrations, avec le terreau de la foi. Merci, à vous choristes, pour votre fidélité et votre enthousiasme !!

Madeleine Reibel

Notre village, notre église.

C'est bien connu, il fait bon vivre sur les hauteurs de Hommert.
Notre Eglise faisant partie intégrante de notre village, nous vous invitons une nouvelle fois à nous rejoindre au désormais traditionnel « Pot-au-feu » du mois d'avril, dont la date est fixée au dimanche 22.

Ce repas, destiné au départ à renflouer notre caisse, nous fait aussi prendre conscience que partager des moments de convivialité est essentiel dans notre

Conseil de fabrique

quotidien où l'égoïsme risque parfois de nous étouffer. C'est en travaillant ensemble fraternellement que nous pouvons remplir avec justesse nos missions complémentaires.

Un grand merci à tous nos généreux donateurs sans qui notre mission serait ingérable. Merci aussi à tous ceux qui se dévouent pour donner vie à nos offices, notre belle chorale, nos fidèles servants de messe, nos fleuristes sans oublier les artisans de notre crèche de Noël.

En conclusion : N'ayons jamais peur d'afficher nos véritables valeurs humaines, et ayons à cœur de soutenir notre Prêtre.
Bonne Année 2018

Jeanne Berlocher

Croix du Hengstbourg © Pascal H

Abbé Stéphane BRUCKER

Annoncer la parole de Dieu

Après une année d'observation et d'administration de notre communauté de paroisses, notre évêque me donne la mission d'être pleinement votre curé. Voici quelques extraits de la lettre de mission qu'il m'a adressée :

« Jean-Christophe LAGLEIZE par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Metz, à M. l'abbé Stéphane BRUCKER, administrateur de la communauté de paroisses Notre-Dame du Biberthal.

C'est tout le peuple de Dieu, évêques, prêtres, diacres, religieux, religieuses et laïcs, qui est l'acteur de la mission de l'Eglise avec l'aide de l'Esprit-Saint, mission qui consiste à laisser « resplendir la beauté de l'amour salvifique de Dieu manifesté en Jésus-Christ mort et ressuscité » (La joie de l'Evangile, Pape François). Le ministère presbytéral y trouve sa place particulière et s'exerce en pleine communion avec l'évêque, en lien étroit avec les autres prêtres et en coresponsabilité différenciée avec les diacres est les laïcs.
Le Curé est le pasteur de la communauté de paroisses qui lui est confiée par l'évêque dont il a été appelé à partager la charge pastorale, afin d'accomplir les fonctions d'annoncer, d'enseigner, de sanctifier et de gouverner. Il exerce cette charge avec une E.A.P. coresponsable (Equipe d'Animation Pastorale) […].

Dans cet esprit et par les présentes, je vous nomme curé de la communauté de paroisses Notre-Dame du Biberthal avec tous les droits et devoirs y afférents, pour un mandat de cinq ans, soit jusqu'au 31 août 2022. Votre référent est M. l'archiprêtre de Sarrebourg […] Votre résidence est au presbytère de Troisfontaines […].

Les droits et devoirs de votre charge sont fixés par le Droit de l'Eglise. Ils comprennent principalement la mission d'annoncer la Parole de Dieu, de célébrer l'Eucharistie et les autres sacrements, d'être particulièrement attentifs aux enfants, aux étrangers, aux malades et aux personnes âgées, sans oublier ceux qui sont éloignés de l'Eglise. Pour l'administration du sacrement de la réconciliation (confession), vous vous conformerez aux prescriptions canoniques en vigueur. […]

Dans l'ensemble des tâches que comporte le ministère pastoral, il est urgent d'éveiller les personnes à la notion de communauté et la nécessité de travailler ensemble à la notion d'interparoissialité.

[…] Je suis assuré que, dans votre ministère et votre vie de prêtre, vous continuerez à être un fidèle serviteur du Christ et de son Eglise. »

Donnée à Metz, le 1er septembre 2017.

+ Jean Christophe LAGLEIZE, évêque de Metz

De tout cœur, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année ainsi que mes meilleurs vœux pour l'année qui s'annonce !

Abbé Stéphane BRUCKER

Séance du 17 février 2017

• Refus de transfert de la compétence PLU au nouvel EPCI fusionné : la Communauté des Communes de Sarrebourg Moselle Sud

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de s'opposer au transfert de la compétence documents d'urbanisme : plan local d'urbanisme, carte communale et tous autres documents d'urbanisme en tenant lieu

• Renouvellement du contrat de secrétaire de mairie

Le Conseil municipal décide de renouveler le poste de 14 heures par semaine à Madame Anne Guérin à compter du 1er mars 2017.

• Achat de terrains

- M. le Maire informe l'Assemblée communale que M. KRUMMENACKER Jean-Marie propose à la vente un lot de 8 parcelles disséminées sur le ban communal pour une surface totale de 127 ares 51 ca.

Après visite des parcelles, une proposition de prix a été faite. Monsieur KRUMENNACKER a accepté de céder ses terrains au prix variant de 35 € à 80 € l'are. Le CM décide d'acquérir les dites parcelles pour la somme de 7.240 € et autorise M. Jean-Jacques REIBEL à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

• Création chemins communaux

Le Conseil municipal décide la création d'un chemin communal derrière la salle du foyer sur la section 6 lieu-dit Etschfeld.

Séance du 28 mars 2017

• Droit de préemption urbain (en zone A ou en zone N de la carte communale)

Le Conseil municipal décide d'instituer un droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées suivantes : Ce DPU aura pour objectif le développement paysager autour du foyer communal et du stade.

Références	Superficie cadastrales	Zone carte communale
Section 5, parcelle n°36	1470 m²	N
Section 6, parcelle n°51	1459 m²	N
Section 6, parcelle n°52	1474 m²	N

• Participation financière aux travaux de rénovation du temple protestant d'Abreschviller

Le Conseil presbytéral de la paroisse protestante d'Abreschviller a sollicité une contribution des communes faisant partie de celle-ci pour la réalisation des travaux de rénovation du temple pour un montant total de 47.096 €TTC.

Vu les différentes lois et décrets relatifs aux fabriques, la contribution de la commune de Hommert s'élève à 1.098 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de participer financièrement aux travaux de rénovation du temple protestant et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Séance du 6 avril 2017

• Vote du compte administratif 2016

Le compte administratif de 2016 se solde de la manière suivante :

- excédent de 48.244,71 € (section fonctionnement)
- excédent de 52.980.87 € (section d'investissement)

Soit un résultat global de l'exercice en excédent de 101.225,58 €

Par intégration des résultats de 2015, le compte administratif présente les résultats cumulés suivants :

- excédent de 262.030,95 € (section fonctionnement)
- déficit de 1.101,21 € (section d'investissement)

Résultat global de l'exercice en excédent de 260.929,74 €

• Vote du compte de gestion

Le CM approuve le compte de gestion 2016

• Affectation de résultat

Constatant la situation : un excédent de fonctionnement de 260.929,74 €

Et compte tenu d'un solde d'exécution d'investissement déficitaire après intégration des restes à réaliser, le solde de fonctionnement sera affecté comme suit : 34.101,21 € seront affectés au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et la somme de 227.929,74 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) au budget primitif 2016 (recettes nouvelles).

• Neutralité fiscale et vote des taux de fiscalité directe locale 2017

La Communauté des Communes de Sarrebourg Moselle Sud a affirmé que tout serait fait pour assurer la neutralisation des effets fiscaux de la fusion pour les contribuables de la TH, TFB et TFNB. La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a approuvé ce principe et en a évalué l'impact pour la commune. Le maire précise, que compte tenu de la règle de liaison des taux entre TH et TFNB, il n'est pas possible d'appliquer une parfaite neutralité fiscale par catégorie de contribuables. La neutralité est établie sur le global du produit des 3 taxes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité : Approuve le principe de la neutralisation fiscale des effets de la fusion.

Vote les taux de fiscalité directe locale :

Taxe d'habitation	**18,13%**
Taxe sur le foncier bâti	**11,24 %**
Taxe sur le foncier non bâti	**100,05 %**

• Vote du budget primitif 2017

Le Conseil municipal réuni sous la présidence du Maire, approuve le budget primitif, chapitre par chapitre, à l'unanimité des membres présents.

En section de fonctionnement :

Dépenses :	493.340,74 €
Recettes :	493.340,74 €

En section d'investissement :

Dépenses :	294.620,97 €
Recettes :	294.620,97 €

	Données communales			Données intercommunales			Ensemble
2016 pour rappel	**Base nette**	**Taux**	**Produit**	**Base nette**	**Taux**	**Produit**	**Produit cumulé**
TH	425 960	18,31%	77 993 €	421 809	2,00%	8 436 €	86 429 €
TFB	266 270	12,40%	33 017 €	266 270	1,45%	3 861 €	36 878 €
TFNB	9 345	101,06%	9 444 €	9 345	11,04%	1 032 €	10 476 €
Total	701 575		120 455 €	697 424		13 329 €	**133 784 €**

	Données communales			Données intercommunales			Ensemble
2017	**Base nette**	**Taux**	**Produit**	**Base nette**	**Taux**	**Produit**	**Produit cumulé**
TH	430 900	18,13%	78 122 €	430 900	2,64%	11 376 €	89 498 €
TFB	269 200	11,24%	30 258 €	269 200	1,48%	3 984 €	34 242 €
TFNB	9 400	100,05%	9 405 €	9 400	6,96%	654 €	10 059 €
Total	709 500		117 785 €	709 500		16 014 €	**133 799 €**

Communiqué : Bienvenue aux nouveaux résidents hommertois, merci de vous inscrire et prendre contact avec la mairie.

Séance du 23 juin 2017

• Approbation du rapport de la CLECT du 27 avril 2017 et révision de l'attribution de compensation

La CLECT a approuvé le 06 mars 2017 les deux premiers volets du projet de pacte financier fiscal entre la CCSMS et les communes membres. Ces volets portent sur deux sujets :

la neutralisation fiscale pour les contribuables de la TH, TFB et TFNB

le partage de la non contribution au FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) en 2017

La mise en œuvre de ces deux volets implique des transferts financiers entre la CCSMS et chaque commune, via le mécanisme de la « révision libre des Attributions de Compensation (AC) » prévu au 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

Cette révision libre des AC nécessite une délibération concordante entre le Conseil municipal (majorité simple) et le Conseil communautaire (majorité des 2/3).

Le maire rappelle que la commune a déjà mis en application le principe de la neutralisation fiscale lors du vote des taux d'imposition : augmentation des taux communaux pour compenser la baisse des taux intercommunaux.

Le 27 avril 2017, la CLECT de la CCSMS a approuvé un rapport fixant le montant de la révision libre des AC pour chaque commune, en tenant compte des décisions et des modes de calcul retenus par les communes dans leurs délibérations de vote des taux 2017.

Ainsi, pour notre commune de Hommert, le rapport de la CLECT préconise une augmentation de l'AC de 1221 €. L'AC à verser par la CCSMS à la commune sera donc dorénavant de 8784 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve le rapport de la CLECT du 27 avril 2017

Approuve les volets 1 et 2 du pacte financier et fiscal et autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer de 7563 € (montant notifié le 15/02/17) à 8784 €.

Séance du 3 octobre 2017

• Décision modificative budgétaire n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le budget afin de compléter certains crédits.

Le budget communal est modifié comme suit :

• Rapport de la CLECT du 26 septembre et révision de l'attribution de compensation

Le 26 septembre 2017, la CLECT de la CCSMS s'est réunie pour examiner deux thématiques : l'évaluation des charges liées aux compétences transférées au 01.01.17, et la régularisation d'actions effectuées par les ex-CC hors compétences. Des montants de révisions d'AC ont ainsi été définis pour chaque commune.

La commune de Hommert est concernée par la première thématique, du fait du transfert de sa compétence « eaux pluviales ».

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT D2313-147 : Constructions	19.000 €	
D2152-135 : Install. de voirie		19.000 €
TOTAL	19.000 €	19.000 €

Après avoir délibéré, le CM approuve le rapport de la CLECT du 26 septembre 2017 et prend acte de la révision de son attribution de compensation pour la faire passer de 8.784 € à 8.252 €.

• Convention avec la CCSMS relative à l'encaissement de la taxe de séjour

La Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud a choisi d'exercer la compétence « promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme communautaire » par le biais d'une régie à autonomie financière.

Les 5 Communautés de Communes fusionnées ont institué par délibération avant le 30 septembre 2016, dans les mêmes termes et les mêmes conditions financières, une taxe de séjour intercommunale. Conformément à l'article R.1617-6 du Code général des Collectivités territoriales et à l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, il est nécessaire d'établir une convention. Celle-ci a pour objet de préciser les conditions et les modalités d'encaissement de la taxe de séjour dues par les hébergés dans le cadre de la régie de recettes pour le compte de la CCSMS.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention relative à l'encaissement de la taxe de séjour.

• Approbation convention entre la CCSMS et la commune pour l'instruction du droit des sols

L'instruction des demandes d'urbanisme était effectuée par les services de l'Etat pour toutes les communes, sauf organisation territoriale spécifique (cas de la CC-SMS, ancien périmètre).

Les nouvelles dispositions du Code de l'Urbanisme issues de l'ordonnance 2005-1527 du 8 décembre 2005, du décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007, de l'article R423-15 du Code de l'Urbanisme et de l'article n° 134 de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) promulguée le 24 mars 2014, concernant l'instruction des demandes d'urbanisme ont modifié ce service jusqu'ici assuré par les Service de l'Etat.

En effet, à compter du 1er janvier 2017, les services de l'Etat ne réalisent l'instruction que des communes n'étant pas dotées de document d'urbanisme, et donc soumises au règlement national d'urbanisme (RNU).

La Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle-Sud déjà dotée à son ancienne échelle d'un service d'instruction des droits des sols a souhaité poursuivre cet engagement en étoffant le service « Urbanisme » de façon à assurer l'instruction des demandes d'urbanisme des communes de son périmètre élargi.

Afin de sécuriser la procédure en matière de contentieux notamment, il est proposé de passer une convention avec toutes les communes souhaitant bénéficier du service.

Il est rappelé qu'actuellement, ce service est assuré à titre gracieux au bénéfice des communes.

La convention, conclue pour une durée de 5 ans, a pour objet de définir les modalités de travail en commun entre le Maire, autorité compétente pour délivrer les actes d'urbanisme et le service instructeur de la CC-SMS, placé sous la responsabilité de son Président, dans le domaine des demandes d'urbanisme délivrées au nom de la commune.

Cette convention précise notamment :

- Le rôle respectif du service instructeur communautaire et de la commune
- Les responsabilités de chacune des deux parties
- Les conditions de la transmission des dossiers ainsi que les propositions des décisions soumises au Maire
- La protection des intérêts communaux
- La manière de garantir le respect des droits des administrés, en assurant la fluidité du dispositif et le respect des délais réglementaires.

2017, un bon bilan pour le FCH

En juin dernier, la saison 2016/2017 se clôturait avec un très bon bilan sportif :

- L'équipe 1 se classait 5ème de 1ère division

- L'équipe 2 se classait 2ème de 3ème division

L'équipe d'entraîneurs Stéphane Trapp, Sébastien Guyon et Régis Robinet quitte le club après 8 ans aux postes d'entraîneurs en atteignant leurs objectifs. Nous leur souhaitons la même réussite dans leurs nouveaux clubs (Stéphane Trapp au FC Metz) et nous tenons à les remercier du travail accompli.
Côté manifestation, le bal carnavalesque a tenu toutes ses promesses. Quant au tournoi de pétanque, le nombre d'équipes inscrites était battu avec 48 doublettes adultes et 7 doublettes enfants.

En août, la nouvelle équipe d'entraîneurs est composée de Douvier Vincent, Gaëtan Dejean et Régis Litscher. A mi-saison, les résultats sont au rendez-vous :

- L'équipe 1 est actuellement 5ème de son groupe
- L'équipe 2 est 3ème.

Côté « Jeunes », le FC Hommert continue à œuvrer au sein de l'entente sportive de la Vallée de la Bièvre malgré un nombre de jeunes licenciés en nette diminution pour notre village. Seulement 6 licenciés, l'avenir du club est en danger.
Par ailleurs, notre club compte toujours un seul arbitre, Joël Fischer, et aura certainement interdiction, l'année prochaine, de recruter des nouveaux joueurs. En effet nous devons fournir 2 arbitres chaque week-end. La prochaine saison risque d'être compliquée.

Côté finances, le travail du comité pour trouver des fonds est primordial : en effet, le rapport licencié/frais de fonctionnement ne cesse d'augmenter. Un joueur coûte cette année au club 270 euros pour la saison (Assurance, engagement, frais d'arbitrage,….), hors frais d'entretien du terrain de football, en sachant que le club demande pour une année : 70 euros à chaque joueur et que le club comprend 50 licenciés.

Malgré l'avenir plus qu'incertain, le comité continue à travailler avec l'organisation du bal Carnavalesque à Dabo le 24 février et le tournoi de pétanque au mois de juin prochain.

L'année 2017 s'achève avec un bon bilan sportif.

La situation actuelle de notre club, n'enlève en rien la motivation de notre municipalité, de nos sponsors, de nos supporters et bien sûr de notre comité qui se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et une bonne année 2018.

Régis Litscher
Président du FCH

FCH
Football-Club de Hommert
depuis 1946

FCH • 71 ans de passion foot

2018 : Centième anniversaire de « L'Armistice »

La Guerre de 14-18, nous n'étions pas nés, mais l'évènement fut si grand que les cris d'allégresse, semblent encore résonner aux abords des sites du souvenir.

Il y a cent ans la Lorraine redevenait française après presque cinquante ans d'occupation allemande. Joffre, Foch, Clémenceau et Pétain, furent les grands vainqueurs, aidés par leurs alliés de l'époque. Plus aucun témoin des faits n'existe. Eh oui, ils auraient tous plus de cent ans.

« Centenaire », très peu d'êtres humains y parviennent, mais beaucoup de seniors en rêvent. Plus pour la performance que pour le bien-être. A notre époque les souvenirs de ces guerres-là n'intéressent plus grand monde. C'est la science qui nous interpelle. Les chercheurs qui s'acharnent, non seulement à nous faire vivre vieux, mais dans la meilleure forme possible.

C'est ainsi qu'il faut ingurgiter cinq fruits et légumes par jour. Dès la naissance on vous inocule pas moins de 11 vaccins. Le meilleur conseil des scientifiques c'est de boire 2 litres par jour. Youpi, facile d'autant plus que l'on finit par oublier le contenant, et c'est ainsi que bière, vin, etc., recouvrent nos étals. Bref une hygiène de vie stricte !

Au niveau de la mémoire, il faut faire travailler les neurones. OK on s'est mis à la belote, déclarée sport cérébral.

Une activité sportive douce. Hé ! hop ! La pétanque était le bon choix. Il y en a d'autres qui « marchent »! Elle est pas belle la vie ? Bienveillants avec le peuple, nos dirigeants nous conseillent d'écourter les soirées festives, établissant pratiquement un couvre-feu.

Le clergé qui ne veut pas rester au bord du chemin, essaie d'imposer l'angélus à 8 h du matin. C'est à croire qu'il nous faut beaucoup dormir.

C'est vrai qu'une ruche endormie est plus facile à manipuler.

En attendant le temps passe, nous avons eu droit à d'autres armistices, mais la paix dans le monde n'est toujours pas à l'horizon.

« LA RÉCRÉ'ACTIVE » dont les membres représentent une moyenne d'âge de 70 ans va entamer cette année 2018 dans la joie et la bonne humeur en souhaitant à tous les citoyens une excellente année.

Gérard MAURICE, Président.

Marche Gourmande 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER les termes de la convention ci-jointe,

- D'AUTORISER le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Sarrebourg – Moselle Sud ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

• Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Le Conseil municipal autorise le maire à transmettre la convocation de manière dématérialisée (mail ou SMS).

Cours de yoga

Le yoga semble avoir trouvé refuge à Hommert où « lorsque l'élève est prêt, le yoga arrive » et il n'y a pas loin de 10 adeptes pour les cours hebdomadaires de Hatha-yoga.
Qu'il pleuve, neige ou vente, les hommertois(e)s et les harrebergeois(e)s se retrouvent pour croiser, décroiser, étirer les jambes, allonger le souffle et enfin trouver régénération dans la relaxation finale.
Si l'école nous prêtait son préau c'est à la salle des fêtes que se déroulent actuellement les séances les mardis de 19h45 à 21h.
Comme le premier cours est à l'essai, qu'attendez vous pour venir ? A l'heure et avec votre tapis s'il vous plaît ! Le yoga c'est un chemin vers soi, pour découvrir ses possibilités et se sentir mieux dans son corps avec sa tête.

Namasté, D.LEY

Damienne LEY
Contact : 06 83 89 47 77

Etat civil

Décès

toutes nos condoléances aux familles

AIME Claude
né le 24 mai 1944 à Abreschwiller
décédé le 9 janvier 2017 à Sarrebourg

REMEN René
né le 27 mai 1933 à Walscheid
décédé le 21 février 2017 à Hommert

HAECKLER Camille
né le 11 novembre 1939 à Hommert
décédé le 18 avril 2017 à Hommert

POLIVKA Patrick
né le 2 décembre 1958 à Metz
décédé le 21 mai 2017 à Hommert

SCHERMANN Jeanne
née le 2 mai 1930 à Hommert
décédée le 11 septembre 2017 à Abreschwiller

Décès hors commune en 2017

WEISS Erna
née le 25 juillet 1942 à Hommert
décèdée le 23 février 2017 à Strasbourg

MERCY Marie née IRLINGER
née le 24 mars 1932
décédée le 16 juillet 2017

Mariages

tous nos vœux de bonheur aux époux

1 juillet 2017 :
Anthony FEDERICO et Barbara SPITZ

Demoiselles d'honneur à l'occasion de l'union de Barbara Spitz et Anthony Federico

11 novembre 2017 :
Didier PERROTTE et Myriam WENGER

Naissances

Notons qu'il n'y a pas eu de naissance en 2017 à Hommert.

Décès hors commune en 2016

KREMER Robert
né le 23 juin 1948,
décédé le 27 janvier 2016

WEBER Cécile
née le 16 mars 1934,
décèdée le 18 février 2016

ESCHENBRENNER Maria
née le 27 septembre 1938,
décèdée le 26 juillet 2016

SITZ Joseph
né le 29 septembre 1917,
décèdé le 15 août 2016

Communiqué de la Communauté de Communes
Sarrebourg - Moselle Sud

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ À PARTIR DE 9,90 €

La Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud a souhaité enrichir sa politique de solidarité envers les habitants de son territoire par la création d'une mutuelle intercommunale de santé.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de constituer un potentiel de négociation, permettant d'accéder aux contrats collectifs offrant des conditions financières de souscription plus avantageuses que celles de contrats individuels.
Après avoir étudié les propositions de l'ensemble des candidats, le choix s'est porté sur la MCA : Mutuelle Complémentaire d'Alsace.

L'objectif recherché est atteint car nous disposons maintenant d'une mutuelle pour moins de 10 € par mois pour les personnes de 18 à 35 ans ou seulement 22,90 € pour les plus de 62 ans.
Nous pouvons nous réjouir d'avoir abouti à une offre adaptée et négociée répondant aux attentes exprimées par nos concitoyens, dont certains avaient renoncé à se soigner du fait des tarifs souvent élevés de l'offre médicale.
Deux formules sont proposées aux habitants : une formule de base et une formule améliorée avec des garanties élargies.

Pour la souscription de cette complémentaire santé, des renseignements peuvent dès à présent vous être fournis par le cabinet de courtage BEYER Assurances au :
07 87 59 03 45,
1 rue de l'Industrie 67340 IWGWILER,
par mail : ccsms@beyer-assurances.fr.

Les prochaines permanences se dérouleront le vendredi 19 Janvier 2018 à Moussey et le mardi 30 Janvier 2018 à Saint-Georges de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.

Roland KLEIN — Président
Franck BECKER — Vice-président.

Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud — MCA — BEYER ASSURANCES

INFO • Ordures ménagères

Nouveautés 2018

A COMPTER DU 1ER JANVIER 2018, vos jours de collecte vont changer. Merci de bien regarder vos jours de collecte sur votre calendrier.

LES HUISSERIES
portes, fenêtres, volets en bois, aluminium ou en PVC

DES NOUVELLES MATIÈRES VALORISÉES. Depuis novembre 2017, le CARTON, les HUISSERIES, le POLYSTYRÈNE et le PLÂTRE ont des contenants spécifiques dans les déchetteries pour être recyclés.

LES CARTONS PLIÉS
(UNIQUEMENT cartons de déménagement et autres gros cartons)

LE PLÂTRE

100 tonnes de papier
ont été déposées dans les bornes depuis juillet 2017, soit déjà 1000 euros en soutien à des projets scolaires du Pays de Sarrebourg.

LES BORNES À PAPIER
En complément des bacs de tri, vous avez désormais la possibilité de déposer vos papiers dans les bornes d'apport volontaire. Elles sont disponibles 24/24h et 7 jours/7. Ces bornes permettent une revente directe au papetier. Vous pouvez y mettre journaux, magazines, publicités, enveloppes et courriers, catalogues, livres et cahiers. **Attention :** Les cartons vont dans une borne spécifique.

Les Dechetteries proches

Vallée de la Bièvre / Hartzviller : 03 87 25 58 36
Lundi 14h-18h • jeudi 9h-12h
samedi 9h-12h et de 13h-18h

Dabo (Neustadmuhl) : 03 87 07 38 64
Mecredi 9h-12h • vendredi14h-18h
samedi 9h-12h et de 13h-18h

Le Pôle Déchets de Sarrebourg :
Terrasses de la Sarre – Terrasse Normandie - 57400 SARREBOURG

Du lundi au vendredi
de 10h à 12h et
de 13h30 à 18h.
Le jeudi uniquement
de 10h à 12h.

N° Vert 0 800 807 018
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

En ce qui concerne **notre Amicale des Sapeurs-Pompiers :**

Celle-ci a réalisé 3 manifestations comme suit

- **1 soirée gestes qui sauvent**
- **La fête des pompiers le 8 juillet**
- **La vente des calendriers**

Nous avons dû pour la deuxième année consécutive annuler notre dîner dansant faute d'inscriptions suffisantes.

En participant aux manifestations ou en nous faisant un bon accueil lors de la vente des calendriers vous démontrez ainsi l'attachement que vous avez pour vos pompiers pour leur travail et leurs missions tout au long de l'année.

Un grand merci également à tous les amicalistes pour leur implication lors de ces manifestations.

Tout mon personnel du Centre d'Interventions de Hommert Harreberg et de l'Amicale vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année et vous souhaite une bonne et heureuse année 2018.

Lieutenant SITZ Francis
Commandant le Centre d'Intervention de HOMMERT-HARREBERG
et Président de l'Amicale

Les prochains rendez-vous de l'Amicale en 2018

Venez vous former aux **GESTES QUI SAUVENT**
Le samedi 17 mars 2018 au foyer de Hommert

Bal populaire - Retraite aux flambeaux - FEU D'ARTIFICE
Pizza Flamm Rappe
Samedi 14 juillet 2018 à partir de 19h

FELICITATIONS

Belle fin de parcours scolaire pour Hélène Staller !

Après un parcours sans faute à l'école communale de Hommert, puis au collège de Hartzviller, puis au lycée Mangin de Sarrebourg (bac S), Hélène s'est orientée vers les métiers de l'environnement.

Après un DUT (Hygiène Sécurité et Environnement) à l'IUT Lumière de Lyon, puis une licence professionnelle : Risques, construction et environnement à l'IUT de Bourges, elle vient d'obtenir son diplôme d'ingénieur Energie, Risques et Environnement option gouvernance des risques à l'INSA.

Toutes nos félicitations et bon vent à Hélène.

REPÈRES 2017

Quelques faits marquants de l'année 2017

JANVIER • investiture du 45e président américain Donald Trump

MAI • 7 mai 2017 : Deuxième tour de l'élection présidentielle 2017. Emmanuel Macron est le nouveau président. M. Macron a obtenu 66,06% des voix selon les chiffres du Ministère de l'Intérieur publiés dans la nuit du dimanche 7 mai.

DECEMBRE

• Le 6 : décès de Jean d'Ormesson, écrivain, journaliste et philosophe français. Jean d'O, a tenu un rôle central dans les arts et lettres ces dernières décennies. Tour à tour, écrivain, chroniqueur, personnalité médiatique, journaliste, acteur et philosophe, il était membre de l'Académie française depuis 1973. Un immortel, une personnalité incontournable, un homme exquis.

• Décès, le lendemain 6 décembre de Johnny Hallyday, chanteur, compositeur et acteur français. La star française qui a accompagné, depuis les années 60, la vie de tous les français n'est plus. Le 9, lors de ses funérailles, 700 bikers accompagnent sur les Champs-Élysées le convoi funéraire de l'idole des jeunes qui rassemble pas moins de 1 millions de personnes venues lui rendre hommage à Paris et dans toutes les grandes villes de France.

SAPEURS POMPIERS

Centre d'interventions Hommert-Harreberg

Cette année officiellement au 15 avril les centres d'interventions de Hommert et de Harreberg ont cessé d'exister pour donner naissance au centre d'interventions de Hommert Harreberg.

Chers habitants de Hommert,

Le S'Hommerter blàtt me permet chaque année de vous rendre compte de l'activité de votre Centre d'Interventions.

Depuis la création du centre d'interventions de Hommert-Harreberg, la population à défendre a doublé ce qui impose une charge de travail plus importante pour les sapeurs pompiers. Cette fusion s'est faite par la force des choses puisque l'effectif de Harreberg ne permettait plus d'intervenir dans de bonnes conditions et que le centre le plus proche était celui de Hommert.

Je salue ici tous ceux qui ont aidé à la réalisation de cette fusion, nos élus de Hommert et Harreberg, le colonel Vallier (qui était chez nous à 3 reprises), les différents officiers de la compagnie et bien entendu le chef de centre de Harreberg.

Je voudrais également remercier la municipalité de Hommert pour son soutien sans faille envers leurs sapeurs pompiers durant toutes ces années.

En ce qui concerne les Interventions : Au 6 décembre nous en avons réalisé 19 comme suit : • 1 feu de cheminée • 1 accident de la circulation • 16 secours à personnes dont 8 secours à personne sur la commune de Harreberg • 1 destruction de nid de Frelons

La formation, gage de crédibilité à l'égard de ceux qui nous font confiance et qui attendent des secours de qualité, prend une part importante dans le cadre de nos activités.

Cette année le colonel a mis la barre très haute puisque chaque pompier doit avoir ses acquis validés à 100% sinon il ne pourra plus intervenir en 2018. **Tous nos pompiers sont validés à 100%.**

L'effectif : actuellement le CI Hommert Harreberg compte 7 sapeurs pompiers en mesure d'intervenir. Bien entendu nous sommes toujours à la recherche de nouvelles recrues. Si vous êtes âgés(es) de 16 et 55 ans et que cet engagement citoyen vous intéresse, venez vous renseigner auprès de votre chef de Centre (06.74.10.96.11)

Au 1er juillet nous incorporerons 2 jeunes filles : JUNGMANN Cloé et BRICHLER Inès. Nous leur souhaitons d'ores et déjà la bienvenue.

Avec une population de 800 habitants à défendre, cette poignée d'hommes et de femmes que j'ai l'honneur de commander ne va pas chômer. Je le dis et je le répète il est primordial de conserver un secours de proximité dans nos 2 communes.

Pour un secours en urgence absolue les premières minutes sont décisives sachant qu'une ambulance venant de Sarrebourg met une vingtaine de minutes avec des conditions météo excellentes, alors que nous, nous pouvons être sur place en moins de cinq minutes.

Lors de la sainte Barbe du 3 décembre dernier, en présence du commandant GREINER Gilbert représentant le colonel Vallier, Chef de corps départemental, 6 sapeurs pompiers ont été mis à l'honneur. Qu' il me soit permis de les féliciter pour leur travail, leur disponibilité et leur sens du devoir durant ces nombreuses années.

Il s'agit de :

Sapeur BOSSLER Fabien qui a été décoré de la médaille d'or pour 30 années de service

Sapeur ANSTETT Claude,
Sapeur GRINWALD Fabrice,
Sapeur HEIM Sebastien et
Sapeur SCHIBY Jonathan qui ont été décorés de la médaille d'argent pour 10 années de service.

Sapeur GHOUFLE Jamal a reçu la distinction de sapeur de 1ère classe

Il y aura parfois des larmes, du danger de la douleur et des épreuves, mais aussi et surtout de l' Amour et de l'espoir.
Une vie de sauvée, un malheur soulagé, un incendie maîtrisé, un sauvetage réussi, voila la devise des pompiers. Sauver ou Périr. Affronter, lutter, secourir, unis pour le meilleur et pour le pire, véritable passion, véritable métier.

Rendons hommage aux sapeurs pompiers de la Moselle et aux sapeurs pompiers de Hommert Harreberg

un seul numéro en cas d' **URGENCE 18**

Recommandations

Déneigement

Nous vous rappelons, afin de permettre la circulation des piétons, qu'il est de votre devoir de dégager le trottoir sur la longueur de votre habitation (Art. L2212-2 du code général des collectivités territoriales) et qu'il est interdit de repousser la neige sur la route ou d'obstruer des voies de passage.

Les tampons de regard, bouches d'égout et de lavage doivent demeurer libres. En cas d'accident, les habitants sont responsables.

Attention !

• Nous recommandons à chaque famille de protéger son compteur d'eau contre le gel, les frais engendrés pour les réparations d'un compteur endommagé sont à la charge du client !

• Chaque foyer est responsable de sa vanne d'eau située à l'extérieur de la maison. Il est nécessaire que chaque propriétaire sache où elle se situe et qu'il vérifie de temps en temps son bon fonctionnement.

• Utilisez les bacs à sel mis à la disposition par la Mairie qui se trouvent aux passages délicats.

TIVOLI
TARIFS 2018

Au printemps sera édité par la mairie un 3 volets sur le Gîte communal.

Location foyer communal
(prix en euros TTC)

	Journée	WE
Grande salle + Cuisine	190	270
Habitants de Hommert	140	200
Demi-salle + Cuisine	150	230
Habitants de Hommert	100	160

(prix en euros TTC)

Location hébergement

Pour 1 nuit par personne (hors charges)	17
Groupe de 15 à 22 personnes : (hors charges)	220
Taxe de séjour (Par adulte et par nuitée) :	0,62
Suppléments à la demande :	
Draps	5
Forfait ménage	60

Réservation : Mme REIBEL Jacqueline
Tél : 03.87.25.58.59 - Fax mairie : 03.87.25.13.93
mairie.hommert@wanadoo.fr

Juin : Rencontre de rugby à Lorquin, atelier « Haka »

Compote de pommes : les CE2 aident les maternelles à éplucher des pommes

SIVOM - Hommert Harreberg

L'école

RETROSPECTIVE 2017

Juin 2017 : Grande journée des Gallo-romains avec ateliers pour tous les enfants

Le sport c'est tous les jours en maternelle !

2017, encore une année riche en projets divers à l'école : l'histoire, les sciences, le sport, la coopération… L'association des parents d'élèves participe régulièrement aux financements de ces projets, que ce soit des sorties ou des nouveautés au niveau du matériel. Un grand merci à tous les membres.

L'école compte 34 élèves depuis cette rentrée scolaire, répartis de la manière suivante :

9 élèves en maternelle avec Mme Schott Isabelle, assistée de Mlle Kolopp Isabelle

12 élèves en cycle 2 (CP, CE1 et CE2) avec Mme Fève Aline

13 élèves en cycle 3 (CM1 et CM2) avec Mme Litscher Cécile

Danses traditionnelles en mars 2017, lors du bal folk à Sarrebourg

Visite de la Chapelle des Cordeliers en Mars 2017 (CE2, CM1, CM2)

Recherche des CP CE1, sur la forêt

Dégustation de la compote par les 2 classes : maternelle et CP, CE1, CE2

Les CE2 en pleine action !

Visite du musée « Les mines Wendel » à Petite Rosselle, septembre 2017. Prise en charge des entrées par la coopérative et financement du trajet par l'association des parents d'élèves.

Jardinage pour les élèves de maternelle : chaque élève repart avec son petit fraisier.

Passation de commandement

Le jeudi 22 juin 2017, par une magnifique journée d'été, s'est déroulée la passation de commandement entre le capitaine GUERIN Alain et le capitaine LAOT Gwenaëlle à la tête de l'escadrille de maintenance caïman du 1er Régiment d'hélicoptères de combat de Phalsbourg.

Cette escadrille, jumelée avec la commune d'Hommert depuis maintenant cinq années, a une nouvelle fois eu la joie de partager avec les villageois un des moments particulièrement marquants de la vie d'une unité de l'Armée de terre. La cérémonie fut simple et belle, en particulier grâce à l'intervention des enfants de l'école intercommunale de Hommert ainsi que l'école de Saint-Jean-de-Kourtzerode, commune jumelée avec une escadrille de vol, qui ont interprété avec brio notre hymne national. Ce fut un plaisir particulier pour tous les militaires de voir l'accueil chaleureux qui leur a été fait par les villageois et monsieur le Maire particulièrement. Le nouveau commandant d'unité de l'escadrille aura à cœur de faire perdurer cette relation fraternelle avec la commune de Hommert, qui fait le ciment du lien armées-nation et souligne l'importance que revêt pour tous les engagés du régiment les relations qu'ils entretiennent avec leurs voisins.

Capitaine Laot Gwenaëlle

Commandant la 2ème escadrille de maintenance hélicoptère

1er Régiment d'hélicoptères de combat

Passation de commandement

Allons enfants de la patrie…

Baptême de l'air en hélico pour notre maire légèrement crispé, maudissant peut-être la chanson de Dutronc, vous savez celle qui faisait «…toute ma vie j'ai rêvé d'être une hôtesse de l'air, toute ma vie j'ai rêvé d'avoir les bas en hauts»… en compagnie du premier édile de Phalsbourg plus posé et d'un habitué très très détendu. Au fait, en cas de pépin, c'est comment qu'on freine ?

Archives de la Commune

SÉANCE DU 15 MAI 1955
Le CM après avoir pris connaissance des nouvelles dispositions arrêtées par M. le Ministre de l'Education Nationale, décide d'entreprendre à partir de maintenant les distributions de lait et de sucre dans les écoles et demande à bénéficier de la subvention de premier équipement de 500 F qui doit venir s'ajouter à la subvention minimum prévue de 1.100 F par enfant bénéficiaire pour l'année 1955.
Le nombre des enfants âgés de 6 à 11 ans à la rentrée scolaire du 15 septembre 1954 s'élève à 23.

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1955
Le Conseil municipal, décide l'érection d'un monument aux morts et d'ouvrir à cet effet une souscription dans la commune.

> *cette initiative non concrétisée, laisse à penser que la particularité de l'Alsace-Moselle, annexée lors des derniers conflits en soit la cause. Il faut le dire, les vicissitudes de l'histoire et la mémoire des Malgré-Nous d'Alsace et de Moselle, a été la source de malentendus et même de méfiance entre l'Alsace-Moselle et le reste de la France. L'incompréhension, doit faire place à la connaissance de notre histoire, c'est un devoir de mémoire.*

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 1959
Le Conseil municipal décide par 7 voix contre une et deux abstensions, de faire installer des compteurs d'eau dans la commune.

EVOLUTION DES PRIX MOYENS
avant 1950 en ancien Francs et dès 1960, en Nouveaux Francs

	1930	1950	1960	1980	2010
1 kg de pain	2,15	3,54	0,62	6,10	16,01
1 Kg Beurre	24,10	643	9,54	23,60	42,51
1 kg Sucre morceaux	4,03	104,60	1,20	3,83	8,92

Revenu au pouvoir le 1er juin 1958, le général de Gaulle décide de réformer la structure économique et constitutionnelle du pays, et confie à Antoine Pinay et à Jacques Rueff la mission de créer un « franc lourd ». Appelé nouveau franc, il équivaut à 100 « anciens francs ». Après la septième dévaluation du franc, qui fait que le franc, par rapport au dollar américain, équivaut à un peu plus de 400 F. Le 1er janvier 1960 sont mis en circulation les nouvelles pièces et billets. Avec cette réforme, de Gaulle et Pinay restauraient un franc de prestige «NF».

Le site internet de Hommert est à votre disposition, consultez-le, vous y découvrirez les photos des dernières Balades Gourmandes, d'anciennes photos du village, des actus, etc.

www.hommert.fr

ANNIVERSAIRE

Nous honorons cette année 2017, les 30 ans de sacerdoce de l'enfant de Hommert : SEPPI (Schlosser Joseph) !

CHAPEAU L'ARTISTE !

FAB, le fils d'Edith et Serge Holtz était de retour au pays de Sarrebourg pour présenter son 3e ALBUM «EUUUUUUUUUUH» !

Fab écoutait Renaud, Cabrel, Téléphone, mais aussi Pink Floyd et Led Zeppelin. Il demandait une batterie à ses parents pour ses 16 ans, ils lui ont offert une guitare. Du coup, il s'est mis à écrire des chansons et à composer de la musique… FAB a fait du chemin et beaucoup de concerts depuis. Cet artiste confirmé donnait en novembre dernier 2 concerts à Sarrebourg pour présenter son nouvel album.

Toujours très attaché aux textes, FAB a pris une nouvelle orientation musicale, plus ROCK, mais au son soigné. A signaler que son dernier clip est visible sur Youtube «FAB - Like a bluesman», une vraie petite perle de créativité. Euuuuuuuuuuh, pour se faire plaisir est disponible à l'Espace Culturel Leclerc, en attendant de le revoir sur scène et que tel un bluesman, il nous chante l'amour et la peine. Euuuuuuuuuuh…Yeeaah !

Périscolaire

Pour une fréquentation moyenne de 5-6 enfants par jour, il a été servi 705 repas au cours de l'année scolaire. Déduction faite de la participation financière des parents, il reste à charge du SIVOM, la somme de 8272,20 euros pour l'année scolaire 2016-17. Cette somme sera répartie à parts égales entre les deux communes.

Pour tous renseignements ou inscription, **SYLVIE TUSSING** est à votre disposition aux heures d'ouverture du périscolaire.

Horaires- Tarifs 2017-2018

Matin :
7h à 7h30 : .....1€
7h30 à 8h30 : .....2€

Midi :
11h45 à 13h30 : 8€ (avec repas)

Soir :
16h à 17h : .....2€
17h à 18h : .....2€

L'AVENIR DE L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE HOMMERT-HARREBERG

Si pour cette année scolaire en cours, l'effectif global de 34 élèves a permis de conserver les 3 postes d'enseignant, la baisse des effectifs pour la rentrée 2018-2019 (23 élèves au total) ainsi que les projections pour les années à venir ont amené l'inspection académique a inviter les maires de Walscheid, Troisfontaines, Hommert et Harreberg à réfléchir à un RPI.*

Une solution devrait être trouvée pour pouvoir conserver à minima une classe dans notre école intercommunale. Un premier échange a eu lieu, dégageant une orientation favorable vers un regroupement. Quelle que soit l'issue de cette démarche, il n'y aurait plus en 2018, qu'un seul poste d'enseignant à l'école intercommunale de Hommert-Harreberg.

---

*RPI «Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) est une structure pédagogique d'enseignement dont l'existence repose sur un accord contractuel entre communes, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées. L'inspecteur d'académie est consulté et associé à cet accord dont la mise en œuvre est conditionnée par les possibilités d'affectation d'emplois. L'article 13-I de la loi du 22 juillet 1983 modifiée met les écoles à la charge des communes, en particulier leur construction, leur équipement et leur fonctionnement, à l'exception de la rémunération du personnel enseignant qui est à la charge de l'Etat. Dans le cadre d'un RPI, ces dépenses sont réparties entre les communes selon les termes de l'accord conclu. *

Nouvelle acquisition du SIVOM : Tracteur marque KUBOTA - type M 5091

4 roues motrices, équipé de relevage avant, chargeur frontal, benne 3 points et débroussailleuse marque KUHN type T 4734 M, le tout au prix de 70 572 euros.

Nettoyage des abords du cimetière avec les bénévoles

Association

L'association Parents-Elèves

L'association des Parents d'élèves APAEEIHH est composée de 7 parents bénévoles, totalement investis tout au long de l'année pour améliorer le quotidien des élèves de notre école.

En 2017 nous avons financé aux élèves des sorties culturelles, après-midi cinéma (prise en charge des frais de bus à deux reprises) matériels de sport et de musique ainsi que du matériel de bricolage et des jeux pour le périscolaire.

Nous avions espéré en 2017 faire aussi bien ou sinon mieux que 2016, mais malgré tous nos efforts, 2 évènements forts ont dû être annulés cette année, la chasse aux œufs et la kermesse par manque de volontaires. Nous avons tout de même innové en proposant une vente directe de fromage du producteur qui a rencontré un vif succès. Vos papilles pourront de nouveau se ravies, cette opération sera reconduite dès janvier 2018.

Nous avons besoin de vous tous pour soutenir l'école Intercommunale de Hommert Harreberg pour que 2018 soit une année où nous pourrons proposer encore plus d'activités aux enfants. En espérant vous voir encore plus nombreux, les membres de l'association APAEEIHH vous souhaitent à toutes et à tous d'agréables fêtes de fin d'année.

Laetitia Heim

Les dates à retenir :

Fin janvier 2018 :	Vente de fromages
7 Mars 2018 :	Carnaval pour tous les enfants et Vente de chocolats de Pâques
Septembre :	Vente de bulbes et plants
Octobre et déc. :	Vente de fromages
Décembre :	Marché de Noël

INSOLITE !

SÉANCE DU 26 JANVIER 1938
Le CM décide la taxe de chien d'agrément à 15 francs à partir de 1938.

> Cette taxe sera portée à 3 Nouveaux-Francs à partir de 1960

SÉANCE DU 22 JANVIER 1937
Le CM décide de donner la charge du taureau reproducteur du 1-1-1939 au 31-12-1939 pour la somme de 3800 francs à M. XXX.

> Allocation pour prise en charge du taureau reproducteur

ANNEXION

SÉANCE DU 15 JUILLET 1945
Le CM décide : traitement mensuel du garde-champêtre et appariteur : 1740 francs - Traitement mensuel du secrétaire de mairie : 1875 francs.

SÉANCE DU 19 AOÛT 1945
Le CM décide de donner pour l'entretien du taureau communal : 20.000 francs à M. XXX.

> Cette prise en charge prend fin, d'après le registre, en 1959.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1936
Le CM décide d'imposer en 1937, 2 journées de prestations pour chemins vicinaux ordinaires.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1936
Le Conseil municipal, décide de ne pas accorder un secours à Mme Veuve XXX, vue qu'elle a 2 fils et 1 fille qui peuvent la secourir, selon ses besoins, vu qu'elle leur a donné tous ses biens.

SÉANCE DU 31 MAI 1937
Dans l'impossibilité de répartir l'indemnité pour cautionnement de troupe (5249,22 francs), le CM décide d'employer cet argent à refaire une fontaine en face de l'église et de réparer la conduite d'eau.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1938
Suite à la dissolution de l'association syndicale des chemins d'exploitation «Rolsen» en date du 24-1-38 et le transfert gratuit aux biens de la commune de ses immeubles, la commune décide d'adopter ce transfert d'immeuble et s'engage à l'entretien futur des chemins créés par l'association.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1938
Le CM considérant l'état déplorable de la route n°112 de Hommert au Rethal
- que cette route utilisée journellement par plusieurs centaines d'ouvriers à bicyclettes au danger de leur vie sur cette route
- que de nombreuses autos de Hommert-Harreberg se plaignant de fréquentes réparations à cause de cette route
demande instamment une mise en état de cette route par les services compétents.

> Malgré un engagement favorable de la préfecture vers la sous-préfecture le 21-5-1938, les travaux n'étaient toujours pas réalisés le 21-5-1939, la commune renouvelait sa demande…

ANNEXION : Pendant la période d'annexion de l'Alsace-Moselle au IIIème Reich, la gestion de la commune est centralisée à Walscheid. Dernière réunion du CM à Hommert le 22 mars 1941, reprise le 29 avril 1945 (selon documents en notre possession).

En France, en vertu d'une loi du 2 mai 1855, tous les propriétaires de chiens sont soumis à une taxe. A partir du 1er janvier 1856, cette taxe est établie dans toutes les communes et à leur seul profit. Elle est annuelle et impérative, chaque Conseil municipal est donc tenu de voter un tarif et le faire appliquer. Cette taxe fut supprimée le 7 juin 1971, sauf en Alsace-Moselle.

Histoires de délibérations

A une époque où nous avons de multiples moyens de communication, téléphone, photos, film, accessibles à tous grâce aux technologies qui ne cessent d'évoluer, qui nous permettent de savoir et de voir quasi instantanément ce qui se passe à n'importe quel endroit de la planète ou de l'univers, soyons conscients que ces supports se dégradent relativement rapidement et demandent un gros travail de tri et de stockage afin d'archiver, par exemple, les documents permettant de connaître le cheminement de notre commune au fil des ans.

A ce jour, n'ayant que des documents écrits, nous vous proposons, à partir des éléments que nous avons pu recueillir sur le registre des délibérations du conseil municipal en notre possession, de partager avec vous des évènements qui ont marqué la vie de notre village.

Ce registre démarrant à la séance du 22 décembre 1935, nous parcourrons cette année, la période de 1935 à 1960, les années suivantes seront relatées sur les prochains S'Hommerter Blàtt. La lecture de ces faits, va sans nul doute, évoquer des souvenirs aux anciens, nous aurons plaisir à recueillir vos témoignages ou commentaires, voire vos photos, afin de compléter ces documents et de laisser une trace aux générations futures de l'évolution du rôle et du fonctionnement des communes.

S'il est fortement recommandé de vivre pleinement l'instant présent, ce que nous vivons aujourd'hui est le fruit du travail et de l'engagement de nos aînés ; ce à quoi nous œuvrons actuellement prépare l'avenir des générations montantes, ainsi va la vie quelles que soient nos origines, nos croyances et nos convictions.

« la vie n'est pas un problème à résoudre, mais une réalité qui doit être vécue ».

J.L.

L'IMPORTANCE DU RÔLE SOCIAL DE LA COMMUNE AVANT 1945

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1935
Le CM émet un avis favorable pour une demande d'assistance de «femme en couche» de Mme XXX.

SÉANCE DU 1 FÉVRIER 1936
Le Conseil municipal, émet un avis favorable pour la demande d'allocation militaire présentée par M. XXX.

SÉANCE DU 1 AOUT 1937
Le CM propose les taux suivants : Assistance aux femmes en couche : allocation journalière de repos est de 5,50 francs. Assistance aux familles nombreuses : taux d'allocation mensuelle : 23 francs.

SÉANCE DU 21 MARS 1936
Un secours à la famille de M. XXX, chômeur, pour ses enfants et sa femme : le CM décide de fournir à sa femme et à ses enfants, le pain et autres fournitures d'épicerie jusqu'à ce que M. XXX aura du travail.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1936
Le CM décide d'exempter de la taxe de prestation pour 1936, M. XXX, fils de M. XXX, parti au régiment le 2-9-1935, ainsi que celle de M. XXX, fils de M. XXX parti au couvent en 1934.

SÉANCE DU 13 JUIN 1936
Le CM accepte la demande d'allocation militaire formulée par M. XXX.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1937
Le CM après examen de la situation de M. XXX émet un avis favorable à sa demande de sursis d'incorporation pour lui permettre d'achever ses études.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1937
Le CM accorde un secours unique de 50 francs à Mme XXX indigente.

Solidarité : Avant les lois sociales d'après guerre, la commune avait en charge l'attribution de diverses allocations et recours.

• Pompe sapeurs

L'ancienne pompe à eau des sapeurs qui a servi pour la dernière fois lors de l'incendie de la salle du Tivoli.

Grand MERCI aux personnes qui ont œuvré à sa restauration et à son installation rue du Stade : Serge, Jean-Jacques, Yannick, Pierre et Jean-Marc…

• Maison du cloutier

La restauration de la maison du cloutier n'est pas complètement achevée mais les travaux avancent petit à petit…Il ne reste plus qu'à lui trouver une fonction digne de son passé

Le coin des OCB !

Installation de l'ancienne pompe des hommes du feu.

Couverture de la clouterie

• Horloge mécanique de l'église

Le vieux mécanisme de l'horloge mécanique de l'église a trouvé sa place à la mairie. Serge Holtz, conseiller municipal et menuisier ébéniste de métier, s'est chargé de trouver un nouvel écrin à cette mécanique de précision. Après l'avoir minutieusement démonté, puis astiqué, il a déposé le précieux mécanisme dans une armoire vitrée de manière à ce que chacun puisse l'admirer.

Démontage du mécanisme, du balancier, des rouages et des pièces de précision.

Graissage de l'ensemble des éléments et vérification des mécanismes.

Remontage de toutes les pièces et fabrication du socle adapté à l'armoire vitrée. L'ensemble de l'horlogerie de l'église a enfin trouvé sa place. Du grand art !

Grâce au savoir-faire de Serge, cette belle mécanique de précision, témoignage du patrimoine de Hommert, est à présent visible à l'entrée de la Mairie.

10 000 dons chaque jour

Parce que 10.000 dons sont nécessaires chaque jour en France pour répondre aux besoins des patients, chaque collecte organisée doit porter ses fruits.

Chaque collecte est une invitation, une incitation au don. 180 poches ont été prélevées en 2017 à Harreberg et Hommert. Cela illustre bien l'adage «les petites rivières font les grands fleuves».

En octobre se sont tenues les assises de notre amicale, en présence des représentants des communes, des associations, ainsi que de nombreux donneurs. Les rapporteurs aux comptes Stéphanie Gérard et René Tussing ont fait part de la saine gestion par la trésorière Martine Untereiner et quitus lui a été donné .

A noter que l'Etablissement Français du Sang modifie légèrement ses horaires de prélèvement en 2018, à savoir 17h30 à 20h00.

L'assemblée générale fut également l'occasion d'honorer bon nombre de donneurs par la remise de diplômes.

Jean-Luc HINERSCHIED, président

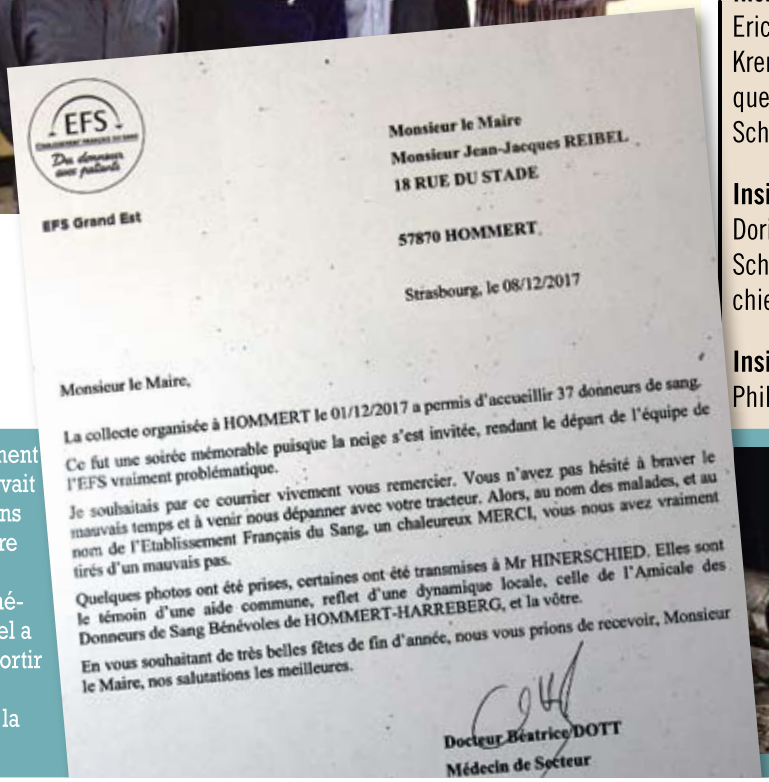

EFS
Des donneurs aux patients
EFS Grand Est

Monsieur le Maire
Monsieur Jean-Jacques REIBEL
18 RUE DU STADE

57870 HOMMERT

Strasbourg, le 08/12/2017

Monsieur le Maire,

La collecte organisée à HOMMERT le 01/12/2017 a permis d'accueillir 37 donneurs de sang.
Ce fut une soirée mémorable puisque la neige s'est invitée, rendant le départ de l'équipe de l'EFS vraiment problématique.
Je souhaitais par ce courrier vivement vous remercier. Vous n'avez pas hésité à braver le mauvais temps et à venir nous dépanner avec votre tracteur. Alors, au nom des malades, et au nom de l'Etablissement Français du Sang, un chaleureux MERCI, vous nous avez vraiment tirés d'un mauvais pas.
Quelques photos ont été prises, certaines ont été transmises à Mr HINERSCHIED. Elles sont le témoin d'une aide commune, reflet d'une dynamique locale, celle de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de HOMMERT-HARREBERG, et la vôtre.
En vous souhaitant de très belles fêtes de fin d'année, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations les meilleures.

Docteur Béatrice DOTT
Médecin de Secteur

L'équipe de l'Etablissement Français du Sang qui devait rejoindre Strasbourg dans la soirée du 1er décembre était immobilisée pour cause de neige. Spontanément Jean-Jacques Reibel a sorti son tracteur pour sortir le véhicule de l'ornière.
Le 9 décembre, il reçoit la lettre que voici :

Agenda 2018

Les collectes :
9 février à Hommert
1er juin à Harreberg
24 août à Harreberg
30 novembre à Hommert
18 novembre vente de bredele

Les diplômés :

Insigne bronze 1er niveau
Ghislaine Bitterlin, Hervé Brichler, Camille Brucker, Pauline Delanzy, Marie Claude Goubet, Aurelie Hynda, Justine Jungmann, Maeva Mufan, Isabelle Piercy, Florian Schlosser.

Insigne bronze 2eme niveau
Myriam Aubry, Wilhelm Behr, Jason Brunner, Hélène Hinerschied, Sabine Kleiderer, Line Maurice, Jordan Prim, Valérie Ruffenach, Léa Schlosser, Sébastien Spitz, Hélène Staller.

Insigne bronze 3eme niveau
Eric Eschenbrenner, Alain Gast, Jean-Marc Kremer, Eric Kuhnle, Bertrand Ley, Dominique Schlosser, Jean-Marie Schlosser, José Schlosser, Pierre Schlosser, Patrick Staller.

Insigne argent
Doris Burckel, Dominique Schlosser, Joseph Schlosser, Sonia Schlosser, Maria Hinerschied, Jean François Hernandez.

Insigne or (60 dons/femmes,100 dons/hommes)
Philippe Miche

CHANTERY ACADEMY

DEUX GRANDS CONCERTS EN 2017 !

A l'église de Hommert, le dimanche 26 mars 2017, la Chantery Academy a accueilli ses amis strasbourgeois d'Alfonso : les Gospel Kids. Comme à chaque fois, Alfonso a su dynamiser le public, le faisant participer à ses chants et ses chorégraphies. Les deux chorales se sont revues au mois de mai, puisque les petits choristes de Hommert se sont déplacés pour le concert en Alsace des Gospels Kids !

Puis, **la chorale du collège et la Cantanelle dirigées par Armand Wrobel ont donné un concert à la chapelle de Harreberg, avec en première partie la Chantery Academy,** le samedi 29 avril 2017. Le final était superbe, avec la participation de tous autour d'un même chant, et même avec le public…

En septembre, la Chantery Academy a fait sa rentrée avec 12 choristes, venant de Hommert, Harreberg, Troisfontaines, Arzviller et Walscheid ! Les répétitions ont lieu tous les samedis après-midi, à l'école de 13h30 à 14h30, avec **Claudine Jungmann** au synthétiseur.

Elle a donné son premier concert à Sarrebourg le samedi 18 novembre, pour une audition lors de l'événement : « **Le Socio a un incroyable talent !** ». Premier concert pour certains choristes ! BRAVO !

Un dernier concert a eu lieu, le vendredi 8 décembre à 20h, à l'Eglise de Hommert, avec la participation de deux autres ensembles : **les P'tites Voix de Brouderdorff** et **l'ensemble de guitare de l'école de musique de Sarrebourg**.

Cécile LITSCHER

La Chantery Academy au concert des Gospel Kids.

Concert au centre socio-culturel de Sarrebourg, le 18 novembre 2017

Concert du 29 avril à Harreberg

Chant final avec Alfonso, le 26 mars, à Hommert

Fête de l'école de musique en mai 2017

Concert du 29 avril à Harreberg

Préparatif : Les quantités sont énormes

Derniers préparatifs avant le jour J

Nettoyage et démontage des tentes, puis une belle tablée bien animée

Préparation des brochettes

Assemblée Générale 2017

15ème Marche Gourmande

6 août 2017

Samedi 5, une vingtaine de bénévoles ont embroché les 1050 Schaschlikspice prévues au repas. Les oignons, les poivrons coupés, la ciboulette hachée et conditionné les couverts en bois par lots…

950 PARTICIPANTS

Dès sept heures du matin, les 103 bénévoles ont pris les dernières recommandations, puis sont allés rejoindre leur stand. Des plus jeunes aux plus expérimentés, chacun a rejoint son poste.

Une partie du parcours cette année a été assez semblable à celui de 2016, sauf pour l'arrivée à l'étang de la Stampf, il fallait emprunter la forêt de Harreberg-Schantzkopf. L'apéritif et la verrine Presskopf ont été appréciés à Harreberg et avant d'entamer la descente vers la Zorn, le pâté a pu être dégusté depuis un belvédère avec vue sur une partie de la vallée de la Zorn et Schæfferhof.

Les groupes de marcheurs après le Trou hommertois ont pris la direction de la vallée pour déboucher sur l'étang de la Stampf où était installée la cantine du plat principal. Cette année, la prouesse a été de taille : préparer plus de 1000 brochettes, et pas n'importe quelle brochettes, une spécialité de notre chef Nicolas : les Schaschlikspice en sauce. Le verdict est tombé rapidement, toutes les assiettes étaient quasiment vides.

Une fois dans le fond de la vallée, il fallait monter vers le stand fromage, toujours aussi pimpant, puis vers le cœur du village pour y déguster la glace bien méritée. Une dernière montée vers le foyer et le café et la boucle était bouclée.

Chaque stand offrait son lot de musique, mais aussi la possibilité de participer à une épreuve ludique, tir au but, cracheur de noyau… Préparé de longue date, cette quinzième édition de la Marche Gourmande, l'événement annuel de la commune, a été une réussite. BRAVO à tous et bonne continuation.

15e Marche Gourmande

6 Août 2017